

Le 30 avril 2024

À tous les parents du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Objet : IMPORTANT - Politique de transport scolaire

Chers parents,

Dernièrement, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) a entrepris une révision de sa Politique de transport scolaire. Le 23 avril dernier, le conseil d'administration a approuvé cette nouvelle politique, laquelle prévoit des changements visant à améliorer l'organisation du transport scolaire, à assurer un traitement équitable des demandes, à optimiser la capacité d'accueil des véhicules, et ce, tout en maintenant un service sécuritaire et de qualité.

En effet, le CSSVT observe depuis quelques années une augmentation de la clientèle utilisant le transport scolaire, soit près de 600 élèves transportés de plus qu'il y a 3 ans. Selon nos analyses, cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années. La révision de la politique devenait donc nécessaire pour répondre à cette nouvelle réalité.

Les modifications seront effectives pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Distances de marche

Des modifications ont été apportées aux distances de marche pour certains élèves.

Ordre d'enseignement	Distance actuelle	Distance modifiée*
Préscolaire 4 ans	Automatique	0,2 km
Préscolaire 5 ans	0,5 km – Aucune modification	
Primaire	1,6 km – Aucune modification	
Secondaire	1,6 km	2 km

* reconnaissance des zones à risque (article 5.2)

Adresses multiples

L'utilisation du transport scolaire sera dorénavant associée à une seule adresse, soit l'adresse principale de l'élève. Pour qu'un enfant puisse prendre l'autobus à une deuxième adresse, par exemple, dans le cadre d'une garde partagée, le parent résidant à la deuxième adresse devra faire la demande en remplissant le formulaire de place disponible.

Élèves inscrits au service de garde

L'élève inscrit au service de garde, le matin et/ou le soir, ne pourra pas utiliser le transport scolaire pour cette période, et ce, pour chaque jour de la semaine. Par exemple, l'élève inscrit au service de garde le mardi après-midi ne pourra pas bénéficier du transport tous les après-midis de la semaine. Les parents devront assurer le transport de leur enfant.

...2

Transmission et traitement des formulaires

Afin d'améliorer le processus et d'assurer un traitement équitable des demandes, les dates de transmission des formulaires de demande de transport ont été modifiées.

Les demandes **devront être formulées chaque année** pour assurer l'optimisation des véhicules et ainsi permettre à un plus grand nombre d'élèves de bénéficier du transport scolaire.

Classification et lien vers les formulaires de demande	Date limite pour transmettre la demande par les parents	Début du traitement des demandes par le CSSVT*
2 ^e adresse sur le même territoire de l'école <ul style="list-style-type: none"> • Garde partagée • Adresse complémentaire 	Avant le 30 juin	À compter du lundi suivant la fête du Travail
Élèves inscrits à un projet pédagogique particulier (PPP)	Avant le 1 ^{er} juin	À compter du début des classes
Place disponible : <ul style="list-style-type: none"> • Choix de parent • Garde partagée (hors territoire) • Adresse complémentaire (non reconnue) 	Avant le 30 juin	À compter du 2 ^e lundi suivant la fête du Travail
Place disponible pour les élèves marcheurs en raison de la distance	Avant le 15 septembre	À compter du 3 ^e lundi suivant la fête du Travail
Élèves adultes (faire la demande auprès des centres de formation)		

* À compter de cette date, les Services du transport scolaire commencent le traitement des demandes. Cette opération peut prendre quelques jours. Les parents seront contactés pour connaître la décision finale de leur demande, et ce, dans les meilleurs délais.

Les nouveaux critères, les formulaires de demande ainsi que l'ensemble des modifications à la Politique de transport scolaire peuvent être consultés au <https://cssvt.gouv.qc.ca/services-eleves/transport-scolaire/>.

Pour toutes questions en lien avec le transport scolaire, communiquez avec les Services du transport scolaire au : 450 225-2788, option 2 | stransport@cssvt.gouv.qc.ca.

Le directeur des Services du secrétariat général
et des communications,

Luc Langevin